



Rapport d'expertise sur véhicule

Par **Nini31**, le **14/07/2022** à **07:56**

Bonjour

J'ai eu un sinistre il y a quelques mois (non responsable) , mon véhicule a été considéré comme VEI. J'ai quand même souhaité le garder et le faire réparer. Le cabinet d'expertise m'a envoyé plusieurs papiers par courrier. Seulement il y en a un qu'il m'a envoyé par mail mais que je n'ai absolument pas vu ni ouvert. C'était le plus important pour le suivi des réparations. Ne connaissant rien au déroulé de la procédure, je ne me suis pas posé de questions et fait réparer ma voiture. Le problème c'est qu'après la perte de ma carte grise ,l'administration me refuse le duplicata car pas de suivi des réparations. Je me retrouve donc dans l'obligation de racheter un véhicule. Ma question est la suivante, le mail envoyé à t'il au yeux de la loi la même valeur qu'un courrier ?

Cordialement, Mme Villeneuve

Par **Chaber**, le **14/07/2022** à **09:33**

bonjour

Lorsqu'un véhicule est classé VEI et que vous le conservez l'expert ou l'assureur doit aviser la préfecture et la carte grise est gelée.

La levée est faite lorsqu'il y a eu agrément par l'expert sur les réparations conformes. Il ne peut -y avoir duplicata de la carte grise

Si vous avez procédé aux réparations conformes il faut repasser chez l'expert qui pourra effectuer la levée de l'opposition .

Par **Nini31**, le **14/07/2022** à **09:58**

Merci pour votre réponse, mais l'expert refuse de venir voir la voiture car il n'a pas été là pendant les réparations..ni après malgré la facture du carrossier...

Par **Chaber**, le **15/07/2022** à **06:27**

bonjour

Si vous avez copie du rapport d'expert d'assurance vous pouvez consulter un expert indépendant à vos frais en lui soumettant ce rapport et copie de la facture